

CARA : un investissement public sous respiration artificielle ?

Loïc Dobler (PS)

Le 27 février 2025, l'Association CARA, qui regroupe les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud pour la mise en œuvre du dossier électronique du patient (DEP), a été informée par Poste CH SA de la résiliation unilatérale du contrat qui les lie. Cette résiliation, effective au 28 février 2026, met en péril la plateforme technique actuelle et soulève de nombreuses interrogations sur la gestion de ce projet financé par les cantons membres, dont le Jura.

Cette situation soulève plusieurs préoccupations majeures :

- 1. Coût des investissements déjà réalisés : Depuis son lancement, CARA a mobilisé d'importantes ressources publiques pour le développement du DEP. Quels montants précis ont été investis par le Canton du Jura dans ce projet ? Quelle part de ces investissements risque d'être perdue en raison de cette résiliation ?**
- 2. Conséquences pour les patients et les institutions de santé : Actuellement, quelque 30'000 utilisateurs et 3'600 institutions sont affiliés à la plateforme. Comment le Gouvernement jurassien garantit-il la continuité du service pour les patients jurassiens et les professionnels de santé du canton ?**
- 3. Stratégie alternative et viabilité du projet : CARA annonce travailler sur des solutions alternatives, mais l'avenir du DEP dans les cantons membres demeure incertain. Quelles options sont envisagées par le Gouvernement pour assurer un DEP fonctionnel et sécurisé après février 2026 ? Envisage-t-il un retrait du projet CARA au vu des incertitudes persistantes ?**
- 4. Problèmes liés à la protection des données : L'une des raisons avancées pour le refus de la proposition de Poste CH est l'hébergement des données sur les serveurs de Microsoft (Schweiz) AG, soumis à la réglementation américaine. Quelle est la position du Gouvernement sur cet enjeu crucial de souveraineté numérique et de protection des données sensibles des Jurassiens ?**
- 5. Gestion des risques et responsabilité du prestataire : Poste CH SA a pris la décision de résilier ce contrat alors que des négociations étaient en cours. Quelles clauses de responsabilité ont été prévues dans le contrat initial ? Le Gouvernement envisage-t-il une action pour défendre les intérêts financiers du canton et des citoyens ?**

Cette résiliation met en lumière une problématique plus large sur la gestion des projets numériques financés par les collectivités publiques. Nous attendons du Gouvernement qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des investissements réalisés et garantir aux patients un accès sécurisé et fiable à leur dossier électronique.

D'avance, nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Loïc Dobler (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 10 mars 2025